



-4028-

**Province de Québec  
Corporation de la Ville de Forestville  
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 13 août 2021 à 9 h 00, à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

**Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
Mme Gina Foster, directrice générale par intérim,  
Mme Lison Huard, greffière par intérim.

**Sont absents** : Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure 9 h 00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement # 2021-297;
4. Adoption du règlement # 2021-298;
5. Adoption du règlement # 2021-299;
6. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoption du règlement # 2021-297**

**R-210813-186**

CONSIDÉRANT qu'un emprunt de 205 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné à la séance ordinaire du 10 août 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté le 10 août 2021, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent, d'adopter le règlement # 2021-297 décrétant un emprunt de 205 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues.

Il est également résolu de fixer au 19 août 2021 de 9 h à 19 h, et ce, conformément à l'article 536 de la Loi sur les élections et référendums.



**Adoption du règlement # 2021-298**

**R-210813-187**

CONSIDÉRANT qu'un emprunt de 3 500 000 \$ doit être contracté afin de permettre d'effectuer des travaux à l'aéroport

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné à la séance ordinaire du 10 août 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté le 10 août 2021, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina l'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent, d'adopter le règlement # 2021-298 décrétant un emprunt de 3 500 000 \$ pour des travaux à l'aéroport.

Il est également résolu de confirmer qu'il n'est pas nécessaire d'exiger que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter puisque le projet est subventionné à plus de 50 %.

**Adoption du règlement # 2021-299**

**R-210813-188**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est régie par la Loi sur les cités et villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné à la séance ordinaire du 10 août 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté le 10 août 2021, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présent, d'adopter le règlement # 2021-299 relatif à des projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble pour l'ensemble du territoire de la municipalité.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 9 h 15, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Handwritten signature of Micheline Ancetil in blue ink.

Mairesse

Handwritten signature of the Greffière in blue ink.

Greffière

Je, Micheline Ancetil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.